

Rapport du jury académique du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des
Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF)

Académie d'Aix-Marseille

Session 2019

présenté par :

Philippe MAHEU, DASEN des Hautes Alpes

Président du jury

SOMMAIRE

STATISTIQUES

Résultats aux épreuves d'admissibilité session 2019

Admissibilité	Inscrits	Présents	Admissibles
2019	85	63 22 démissions (26%)	35 (55%)

Résultats aux épreuves d'admissibilité session 2018

Admissibilité	Inscrits	Présents	Admissibles
2018	98	68	47 (69% des présents, 47% des inscrits)

Résultats admission session 2019

Admission 2019	Inscrits	Présents	Admis
2019	85	63 22 démissions 35%	30 47% de réussite

Résultats admission session 2018

Admission 2018	Inscrits	Présents	Admis
2018	67	58	30 (51,7% des présents, 44,7% des inscrits).

REMARQUES PREALABLES

Les candidats doivent bien avoir en tête l'enjeu de l'obtention de cette certification : il s'agit de constituer un potentiel de formateurs à la disposition des réseaux académiques. Ces réseaux ont à la fois besoin de personnes ressources sur des questions disciplinaires. Ils ont tout autant besoin de formateurs capables de répondre à une demande transversale émanant du terrain. Un formateur académique se doit donc de travailler sur ces deux pôles, celui de l'expertise et celui de l'adaptabilité.

Comme le montrent les tableaux ci-dessus, le nombre de démissions est préoccupant. Il importe que les candidats s'engagent jusqu'au bout, même si l'obtention de cette certification nécessite un investissement très important et constant sur au moins deux années. Un candidat à l'admission qui décide d'abandonner alors que la formation a commencé perd son année (se référer aux textes).

Pour les candidats inscrits à la formation, la session 2019 était adossée à un master MEEF, métier de l'enseignement et de la formation, option 4 ingénierie de la formation. Pour plus de détails, veuillez consulter la maquette de l'INSPE à cette adresse.

<https://espe.univ-amu.fr/fr/mention-4-meef-pratiques-ingenierie-formation>

PRÉSENTATION DES EPREUVES

L'organisation de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF) est définie par la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015.

La composition du jury, présidée par le recteur d'académie ou par son représentant, est la suivante :

- a) un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré ;
- b) un conseiller pédagogique ;
- c) un maître formateur ;
- d) un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional.

Pour les épreuves d'admission, se rajoute

- un enseignant de l'école supérieure du professorat et de l'éducation proposé par le directeur de celle-ci.

La composition du jury tient compte du choix de l'option éventuellement effectué par le candidat (épreuves d'admission).

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

Conformément à la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015, l'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien qui s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection. L'entretien prend la forme d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

La démarche consistant pour un professeur à se présenter à l'examen du CAFIPEMF s'appuie sur un parcours professionnel significatif dont le candidat est capable de dégager les lignes de force, et à partir duquel il laisse envisager sa capacité et sa motivation à prendre en charge des actions de formation, que ce soit dans l'accompagnement d'un stagiaire ou bien dans l'organisation d'actions de formation continue. Les candidats doivent montrer qu'ils connaissent bien l'environnement professionnel dans lequel ils ont déjà travaillé (à l'échelle de l'école, de la circonscription ou du réseau), qu'ils sont capables de s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, ainsi qu'à une diversité de publics. S'il est bien entendu qu'on ne peut pas avoir connu tous les niveaux, ni tous les publics, il convient de mettre en évidence, si ce n'est dans le rapport d'activité, dans la présentation et lors de l'entretien, qu'on est capable de se projeter dans un autre contexte professionnel. Si par exemple on a effectué une grande partie de sa carrière dans l'ASH, il faut montrer comment l'expertise que l'on a développée se transfère dans l'ordinaire. Lorsqu'on a été un professeur expert dans une spécialité, ou particulièrement innovant, il faut aussi être capable de former des professeurs qui auront besoin de passer par les fondamentaux des compétences professionnelles de leur métier.

La présentation que le candidat propose devant le jury ne doit pas dépasser 15 minutes et ne saurait se ramener à une redite du rapport d'activité dont les membres du jury ont eu connaissance. C'est pour le candidat l'occasion de montrer ses capacités à passer de la fonction de professeur à celle de formateur en se projetant dans son futur métier, avec toute la distance réflexive et critique mais également toute la modestie qui sont requises. Le jury ne s'attend pas à voir un formateur chevronné mais un formateur en devenir qui possède des qualités de projection réflexive.

La circulaire précise que « lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser à bon escient ». Cela sous-entend que les TIC doivent apporter une valeur ajoutée qui étaye les propos des candidats. Cet usage réfléchi du numérique est l'occasion pour les candidats de mettre à nouveau en lumière les axes forts de leur profil professionnel, et le diaporama ne saurait consister en une présentation similaire au rapport d'activité.

L'entretien avec le jury vise essentiellement à mettre le candidat en situation de futur formateur, ce qui suppose des qualités d'écoute, une capacité à clairement identifier les problématiques posées et à leur donner une réponse argumentée sur laquelle une discussion peut s'engager entre professionnels, sans forcément d'*a priori*. Le jury veille à ce que les candidats connaissent le contexte professionnel dans lequel ils exercent, à la fois du point de vue de l'exercice concret de leur métier et de celui, plus large, d'une politique éducative nationale, dans le cadre de la loi d'orientation et de refondation de l'école. Au-delà des connaissances institutionnelles qu'il est légitime d'attendre d'un formateur, le jury s'intéresse à la façon dont le candidat sera capable de proposer des solutions pour former de jeunes collègues stagiaires, conforter les compétences professionnelles, des enseignants déjà investis dans le métier, accompagner le changement.

OBSERVATIONS DU JURY :

Au stade de l'admissibilité, c'est davantage un potentiel qui est apprécié qu'une véritable expertise dans le domaine de la formation ou de l'accompagnement (tutorat).

Dès cette première épreuve, la dimension numérique (quel usage, pour quelle valeur ajoutée) ne saurait être négligée.

Les candidats qui ont su tirer leur épingle du jeu ont un bon sens de la communication, réalisent un exposé complémentaire au rapport d'activité, sans lire leurs notes. Ils parviennent à rentrer dans l'échange professionnel qui leur est proposé par les membres de la commission.

Critères d'évaluation utilisés par les membres du jury :

- 1 - Le candidat montre ses capacités à sélectionner et à articuler les activités présentées au regard du référentiel métier du formateur
- 2 - Le candidat met en avant une activité problématisée.
- 3 - Le candidat est capable de se distancier, de transférer ou de modéliser son action.
- 4 - Le candidat est capable de se projeter dans sa nouvelle fonction, d'incarner une posture de formateur.

LES EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve d'admission : l'épreuve pratique professionnelle suivie d'un entretien.

L'épreuve consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre de l'accompagnement d'un professeur stagiaire (ou d'un T1), soit en l'animation d'une action de formation. Deux membres du jury (examineurs qualifiés) assistent à cette épreuve : un inspecteur d'éducation nationale 1^{er} degré (exerçant en dehors de la circonscription d'affectation du candidat) et un professeur des écoles maître formateur (P.E.M.F) ou un conseiller pédagogique (pour les CAFIPEMF à option).

Deuxième épreuve d'admission : la soutenance du mémoire.

La soutenance du mémoire se fait devant une commission composée de l'inspecteur d'éducation nationale déjà présent lors de la première épreuve, d'un conseiller pédagogique, d'un enseignant (INSPE) et d'un inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional (IA-IPR)

L'évaluation finale prend en compte les compétences du candidat pour les deux épreuves indissociablement. Ces épreuves d'admission permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification (circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015, annexe 1) :

- Penser, concevoir, élaborer.
- Mettre en œuvre, animer, communiquer.
- Accompagner.
- Observer, analyser, évaluer.

Pour renseigner ces quatre domaines de compétence, le jury s'appuie sur une grille nationale (n° 2015-109 du 21 juillet 2015, annexe 2). Laquelle formule les critères observables dans chacune des épreuves et fixe quatre niveaux : 1 - Très insuffisant ; 2 – Insuffisant ; 3 – Satisfaisant ; 4 - Très satisfaisant. L'évaluation des compétences démontrées dans l'ensemble des épreuves se traduit par une note chiffrée sur 20. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 12 sur 20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué. Les deux conditions sont complémentaires : il est donc éliminatoire de ne pas obtenir la moyenne dans un des domaines, tout en ayant 12 sur la note finale.

Observation du jury à propos de la première épreuve :

Pour une analyse de séance en classe : dans la mesure où cette visite est la troisième rencontre entre le candidat et un professeur stagiaire (ou un néo titulaire, T1 ou T2), il est important de s'interroger sur le chemin parcouru. Le candidat devra montrer aux examinateurs qu'il est dans une posture d'accompagnement et de conseil. Le candidat n'a pas à disposer en amont de la fiche de préparation, Il se trouvera ainsi dans la position d'un tuteur ou d'un conseiller pédagogique.

Pour une animation pédagogique : les candidats qui ont été valorisés fixent clairement les objectifs, mettent les stagiaires au travail, tiennent compte de leurs productions dans leur synthèse finale. Ce dernier point est particulièrement difficile à réaliser. Il s'avère également décisif d'apporter au moment le plus approprié les ressources (institutionnelles, théoriques, pratiques) aux participants. Les commissions ont apprécié la faculté de certains candidats à réguler leur animation en fonction du public se trouvant devant eux.

Observation du jury à propos de la seconde épreuve :

Le jury attire l'attention des candidats sur les risques de plagiat. Nous sommes dans cette situation si l'on cite un auteur sans indiquer ses sources. Les longues citations sont à éviter.

Les principales difficultés identifiées sont celles de transférer son savoir ou savoir-faire dans un autre champ disciplinaire et d'articuler dans ses propos théorie et pratique.

Comme chaque année, les bons candidats parviennent à écouter les questions qui leur sont posées, à répondre de manière concise et précise. Ils affichent également une bonne complémentarité entre les deux épreuves de l'admission. On retrouvera d'autres points toujours d'actualité dans les rapports du jury 2017 et 2018.

ANNEXES

Candidat (NOM d'usage, Nom de naissance, Prénom) : _____

Date de l'épreuve : ____ / ____ / ____ **Heure** : ____ **Commission** : ____

Grille académique d'évaluation épreuve d'admissibilité CAFIPEMF session 2019

Capacités à sélectionner et à articuler les activités présentées au regard du référentiel métier du formateur
Capacités à mettre en avant une activité problématisée.
Capacités à se distancier, à transférer ou à modéliser la (les) activité(s) présentées.
Capacités à se projeter dans sa nouvelle fonction, d'incarner une posture de formateur.
Commentaires rapport d'activité
Commentaires exposé
Commentaires entretien

CAFFA Admission Session 2019.
 Evaluation de l'épreuve pratique : Analyse de séance

Echelle d'évaluation des différents items de la compétence :

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE : Analyse de séance					
A- <u>Entretien du candidat avec le stagiaire</u>		TI	I	S	TS
	Qualité de l'analyse de la séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement proposé				
<i>Commentaire</i>					
B- <u>Entretien du candidat avec le jury</u>		TI	I	S	TS
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>					

INTEGRATION DU NUMERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

CAFFA Admission Session 2019.

Evaluation de l'épreuve pratique : Animation d'une action de formation

Echelle d'évaluation des différents items de la compétence :

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE : Animation d'une action de formation					
A- Animation de l'action		TI	I	S	TS
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					
B- <u>Entretien avec le jury</u>		TI	I	S	TS
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					
INTEGRATION DU NUMERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

CAFFA Admission Session 2019.

Grille d'évaluation critériée du mémoire.

TI : Très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant / TS : Très satisfaisant

MEMOIRE		TI	I	S	TS
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
SOUTENANCE DU MEMOIRE		TI	I	S	TS
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTEGRATION DU NUMERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				